



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 18 novembre 2019**

**DÉLIBÉRATION N° 2019-26**

Nombre de membres en exercice : 13    Présents : 10    Pouvoirs : 00    Pour : 10    Contre : 00    Abstention(s) : 00

Le dix huit novembre deux mil dix neuf à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du quatorze novembre deux mil dix neuf, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents :** MM. André BOUCHIND'HOMME, Maryse DELASSUS, Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Christophe DUEZ, Bruno LEFEBVRE, Daniel MIVELLE & Jacques THELLIER.

**Absents :** MM. Jacques COJON, Angélique FAVRE et Cyrille GOUILLARD.

Madame Florence DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

**Personnel territorial : modification du nombre d'heures hebdomadaires**

Monsieur le Maire :

- rappelle les dispositions de la délibération n° 2019-20 du 24 septembre 2019 décidant de porter à 25 heures hebdomadaires l'emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet, initialement créé pour 14 heures par semaine, puis augmenté à 20 heures par semaine par décision n° 2010-17 du 21 octobre 2010
- précise que le dossier de saisine du Comité Technique a été adressé par la Mairie le 16 octobre 2019 au Centre de Gestion du Pas-de-Calais, après avoir reçu par écrit l'accord de l'agent concerné sur le projet de modification de son contrat de travail
- dit que le Comité Technique du Centre de Gestion du Pas-de-Calais, réuni en séance le 8 novembre 2019, a réservé une suite favorable à la demande de modification du contrat de travail ainsi présentée
- demande de délibérer sur la question

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président :

- Entérine la décision du Comité Technique du Centre de Gestion du Pas-de-Calais et décide de porter à 25 heures hebdomadaires, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2019, l'emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet, initialement créé pour 14 heures par semaine, puis augmenté à 20 heures par semaine par décision n° 2010-17 du 21 octobre 2010
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget communal.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en rapport avec la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents,

Pour copie conforme,  
**Jacques THELLIER**  
Maire de TINCQUES